

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauvant se sont réunis en salle de conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe CHAPPET, Maire, Mme Josette CORBIN, Adjointe, M. Alain CHAMAILLARD, Adjoint, Mme Valérie ARDILLON, Adjointe, M Yves EPRINCHARD, Adjoint, Mme Agnès KRESSMANN, Mme Annette NAU.

Excusés : M. Éric BISUTTI, Mme Stéphanie EPAIN, Mme Anaïs EMERIAULT, M. Guillaume MIGAULT et M. Paul BARREAU.

Le Conseil Municipal a choisi Mme Agnès KRESSMANN pour secrétaire de séance.

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Le quorum (7) est atteint

Délibération n° 2026 / 01	Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	Approuvée
Délibération n° 2026/ 02	Renouvellement de la convention mission de Médiation Préalable Obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Vienne	Approuvée
Délibération n° 2026 / 03	Réhabilitation d'un local commercial en commerce multi-services et deux logements : demande de subventions	Approuvée
Délibération n° 2026 / 04	Voirie : demande de rétrocession au domaine communal	Approuvée
Délibération n° 2026 / 05	Voirie : demande de pose de miroir de sécurité - Rue du 27 juin 1944	Approuvée
Délibération n° 2026 / 06	Grand Poitiers Communauté urbaine : possibilité de conventionnement pour réalisation de fauches d'accotement supplémentaires	Approuvée
Délibération n° 2026 / 07	Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-pompiers	Approuvée
Délibération n° 2026 / 08	Propositions d'achat de parcelles communales	Approuvée
Délibération n° 2026 / 09	Décisions du Maire	Approuvée

L'intégralité des délibérations sera publiée et consultable en Mairie après approbation du procès-verbal par les élus, dans la semaine suivant la prochaine séance de conseil municipal.